



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

Paris le 12 février 2010

Communiqué de presse

L'UNOCAM veut-elle l'agonie de la masso-kinésithérapie libérale ?

Le conseil de l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaires (UNOCAM) vient d'adopter à l'unanimité une délibération relative à l'inscription de référentiels de masso-kinésithérapie au titre XIV de la nomenclature générale des actes et prestations.

Dans cette délibération l'UNOCAM suggère à l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) de lancer des travaux similaires sur les rachialgies et les pathologies liées au vieillissement.

Mais l'UNOCAM propose également d'enrichir les référentiels par divers compléments tels que l'âge du patient, le nombre maximal et/ou minimal de séances par semaine ou encore le nombre de jours maximum et/ou minimum après une opération chirurgicale pour entamer le traitement de rééducation.

Et pourquoi pas l'heure de rendez-vous ?

La FFMKR constate un enfermement inadmissible de la profession. Profession pourtant prescrite. Profession pourtant très contrôlée. Et profession qui respecte pourtant parfaitement ses engagements au regard des lois de financement de la sécurité sociale.

La FFMKR demande à être reçue dans les meilleurs délais par le Président de l'UNOCAM afin de lui exposer la vision de la profession.

3 rue Lespagnol
75020 Paris
tél. : 01 44 83 46 00
fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

Alain BERGEAU, Président
06 80 25 96 34

